

Cas d'entreprise : une TPE landaise de charpente structure sa démarche de prévention avec l'accompagnement de l'OPPBTP

« Aujourd'hui, la sécurité est devenue un réflexe partagé par toute l'équipe et nous apporte beaucoup plus de sérénité au quotidien. » C'est avec cette conviction que l'entreprise Charpentes Lesclaux, basée à Castets dans les Landes (40) et dirigée par Jérôme Lesclaux, a structuré en un an sa démarche de santé et sécurité au travail, avec l'accompagnement de l'agence OPPBTP Nouvelle-Aquitaine. Désignation d'une référente prévention, déploiement effectif des protections collectives, formations des équipes ou encore intégration de nouveaux réflexes de prévention : cette démarche illustre la manière dont les TPE peuvent faire de la prévention un véritable levier de performance et apporter au dirigeant comme aux salariés plus de sérénité au quotidien.

Une entreprise familiale ancrée dans son territoire

Créée dans les années 1960, l'entreprise Charpentes Lesclaux a été reprise en 2015 par Jérôme et Magalie Lesclaux, qui ont racheté le fonds de commerce de l'employeur de Jérôme. Charpentier depuis 2001, Jérôme emploie aujourd'hui quatre charpentiers couvreurs, tandis que Magalie, gestionnaire de formation, assure la gestion de l'entreprise. À six, ils interviennent principalement auprès de particuliers dans la rénovation de maisons landaises, les maisons à ossature bois, la charpente, la couverture et la zinguerie. L'entreprise dispose également du label RGE en isolation sarking par l'extérieur.

Depuis sa reprise, Charpentes Lesclaux privilégie les relations de proximité, en travaillant autant que possible avec des fabricants et fournisseurs locaux. Une façon de travailler qui permet de construire des relations de confiance, de faciliter les approvisionnements et de contribuer à l'économie du territoire tout en réduisant son empreinte carbone.

Une prise de conscience qui conduit à agir

Lors de la reprise de l'entreprise, le dirigeant hérite de pratiques de travail peu sécurisées et d'une prévention encore peu structurée. Si les premiers investissements sont rapidement réalisés (échafaudages, harnais, trousse de secours...), l'entreprise souhaite aller plus loin pour mieux protéger ses équipes face à ses principaux risques : chutes de hauteur, heurts engin-piéton et risque routier, et structurer durablement sa démarche de prévention.

Le véritable déclic intervient lorsqu'une autre dirigeante de son réseau professionnel lui raconte les conséquences juridiques mais surtout humaines d'un grave accident du travail survenu dans son entreprise. Convaincue de la nécessité d'agir avant qu'un tel drame ne survienne, Magalie Lesclaux, associée et référente prévention au sein de Charpentes Lesclaux prend alors contact avec l'OPPBTP.

Un accompagnement adapté aux réalités de l'entreprise

Dans le cadre d'un Contrat de Performance Prévention, Magalie Lesclaux bénéficie pendant douze mois d'un accompagnement personnalisé par les équipes de l'agence OPPBTP Nouvelle-Aquitaine, rythmé par plusieurs rendez-vous avec sa conseillère OPPBTP, Hélène Bougnoteau.

Ensemble, Hélène et Magalie construisent une démarche adaptée aux besoins de la TPE : désignation et formation d'une référente prévention, actualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et de son plan d'actions, formalisation de Règles d'Or, mise en place de quarts d'heure sécurité et de visites de chantier, ainsi que formations au travail en hauteur, au montage et à la vérification des échafaudages et à la pose de filets sous toiture pour tous les collaborateurs sans exception.

Cette proximité avec sa conseillère prévention permet à l'entreprise de bénéficier de conseils pratiques, directement adaptés à son activité et à ses chantiers. Cet accompagnement permet également de faire évoluer les pratiques sur le terrain. Des protections collectives déjà achetées mais jamais utilisées sont désormais systématiquement déployées sur les chantiers, tandis que l'ensemble des salariés est formé et impliqué dans la démarche de prévention.

« Dans une TPE tout particulièrement, on crée des liens avec ses salariés, on se sent responsable d'eux. Nous voulions agir avant qu'un accident ne survienne chez nous. L'accompagnement de l'OPPBTP nous a permis de structurer notre démarche avec des solutions concrètes, adaptées à la réalité de notre entreprise. J'ai surtout apprécié la disponibilité de ma conseillère OPPBTP et le fait qu'elle comprenne parfaitement les contraintes d'une petite entreprise comme la nôtre. Aujourd'hui, la sécurité est devenue un réflexe partagé par toute l'équipe et nous apporte beaucoup plus de sérénité au quotidien. » commente Magalie Lesclaux, gestionnaire et référente prévention au sein de Charpentes Lesclaux.

Une culture de prévention désormais ancrée

Au terme des douze mois d'accompagnement, les objectifs du Contrat de Performance Prévention sont atteints. L'entreprise dispose aujourd'hui d'une organisation pérenne avec une référente prévention identifiée, un DUERP régulièrement actualisé grâce à l'outil en ligne dédié Mon Doc Unique sur preventionbtp.fr, des procédures d'accueil des nouveaux arrivants et des quarts d'heure sécurité intégrés au fonctionnement quotidien.

Au-delà de la mise en conformité réglementaire, cette démarche a profondément fait évoluer la culture de l'entreprise en intégrant de nouveaux réflexes prévention dans ses pratiques. Les équipes adhèrent aux nouvelles pratiques, les nouveaux collaborateurs sont sensibles à cet engagement en faveur de la sécurité et certains chantiers sont réalisés plus efficacement grâce à des conditions de travail plus sûres. Charpentes Lesclaux poursuit d'ailleurs cette dynamique en investissant régulièrement dans des équipements améliorant la sécurité et les conditions de travail, comme des exosquelettes destinés à limiter les manutentions les plus pénibles.

« Aucun salarié ne mérite de mourir sur un chantier. Les entreprises ont évidemment leur part de responsabilité, mais les maîtres d'ouvrage aussi. Les équipements de sécurité, les formations ou le temps consacré à la prévention représentent un investissement important, mais leurs bénéfices sont indéniables : une meilleure organisation nous fait gagner du temps au quotidien et apporte davantage de sérénité aux équipes. J'aimerais que les particuliers aient davantage conscience que travailler en sécurité fait partie de la qualité d'un chantier, et choisir une entreprise engagée en matière de prévention, c'est aussi contribuer à protéger les professionnels qui interviennent chez eux. » conclut Magalie Lesclaux.

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 14 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentiel et distanciel :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentiel et distanciel.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



SERVICE DE PRESSE

Rumeur Publique • 06 15 09 17 41

Jérôme Saczewski • jerome.saczewski@rumeurpublique.fr

Christelle Grelou • christelle.grelou@rumeurpublique.fr

Ingrid Jaunet • ingrid.jaunet@rumeurpublique.fr

Marine Broustal • marine.broustal@rumeurpublique.fr

OPPBTP

Solange Delpech • 01 46 09 26 76

Solange.delpech@oppbtp.fr

Pauline Lardy • 01 46 09 26 54

Pauline.lardy@oppbtp.fr